Réf. Farde e-Assemblées : 2439696

N° OJ : 72

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Stationnement.- Règlement complémentaire relatif aux voiries communales et régionales sur le territoire de la Ville de Bruxelles.- Modifications.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 3 de l'Ordonnance du 3 avril 2014 relative aux règlements complémentaires sur la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière ;

Vu l'article 60 et suivants de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Considérant la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 9 décembre 2021 ;

Considérant qu'il importe d'organiser une meilleure rotation des véhicules sur les emplacements de stationnement de différentes rues de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que ces modifications permettent de réaliser les objectifs du Plan régional de stationnement qui insiste sur une utilisation rationnelle de la voiture ;

Considérant que les mesures prévues ci-après concernent la voirie communale et régionale

ARRETE:

ARTICLE 5.6- STATIONNEMENT LIMITÉ DANS LE TEMPS

Le stationnement est limité dans le temps.

Art.5.6.6

Le temps de stationnement est limité à deux heures par l'usage du disque de stationnement de 9h à 21h du lundi au samedi inclus, sauf si des modalités particulières sont indiquées sur la signalisation, et excepté pour les titulaires d'une carte communale de stationnement, dans les zones suivantes :

Art.5.6.6.1 : La Zone NEDER-OVER-HEEMBEEK formée par les rues suivantes

Venelle de l'Alchimiste
Avenue Antoon van Oss
Rue de Beyseghem
Rue des Faînes
Rue du Bois Henri
Avenue de la Sarriette
Sentier du Verger
Rue du Ramier
Rue des Bons Enfants
Chemin des Genêts
Rue Bruyn
Rue des Mélisses
Clos du Craetbos
Avenue De Béjar
Avenue de Tyras
Donderberg
Rue des Trois Pertuis
Rue du Millefeuille
Rue Philippe Vander Elst
Rue François Vekemans
Rue des Prés Communs
Rue Général Biebuyck n°34-90
Rue Général Michel
Chemin Vert
Avenue des Liserons
Rue du Demi-circle
Quai de Heembeek
Rue de Heembeek n°176-262 / 171-241
Rue Hoogeleest
Clos des Trigonelles
Avenue Huldergem
Avenue des Croix de l'Yser
Rue Jan Verbesselt
Rue de la Tour Japonaise
Rue Charles Cammaert
Rue du Château Beyaerd
Avenue du Roi Albert
Petit chemin Vert
Rue du Craetveld
Kruipweg
Kruisberg
Drève du Long Bonnier
Laskouter
Avenue de la Nivéole
Rue Léon XIII
Rue Léon Daumerie
Clos du Lodaal
Rue de Lombartzyde n°1-185 /4-190
Mariënborre
Val Maria
Mariënsteen
Rue de la Marjolaine
Avenue du Marly
Rue du Muguet
Rue de Meudon
Rue du Molenblok
Chemin du Rossignol
Neerleest
Avenue de la Reine des Prés n°8-12

Avenue des Croix de Guerre n°121-369 / 122-350
Rue Paul Janson
Rue des Pêchers
Place Peter Benoit
Avenue du Pois de Senteur n°142-182 / 143-181
Rue de Ransbeek
Chaussée Romaine n°431-321
Allée des Moutons
Font Saint Landry
Place Saint-Nicolas
Rue Saint-Nicolas
Rue Saints-Pierre et Paul
Rue du Solarium
Avenue de la Bugrane
Trassersweg
Clos des Deux Aubépines
Clos des Deux Tilleuls
Clos des Deux Saules
Avenue de Versailles n°48-150 / 87-135
Chaussée de Vilvorde n°11-214
Clos Wannecouter
Avenue Wannecouter n°8-76 / 1-105
Rue du Pâturage
Drève des Saules
Rue du Wimpelberg

Art.5.6.6.2 : La zone HAREN formée par les rues suivantes :

Rue Arthur Maes
Rue du Beemdgracht
Chemin des Joncs
Avenue du Bourget n°10-60
Rue du Bruel
Chaussée de Buda n°90-100 / 83
Avenue de Croydon Jusqu'à la frontière communale avec Evere
Rue d'Hannetaire
Rue du Dobbelenberg
Rue de Flodorp
Rue du Pré aux Oies
Rue de l'Espace Vert
Chaussée de Haecht n°910-1266 / 831-1147
Hamweg
Harenberg
Rue Harenheyde
Rue de la Seigneurie
Houtweg n°1-99
Avenue Jules Bordet n°1-2
Rue du Camp
Kasteelhof
Rue du Keelbeek
Rue du Klesper
Petite rue du Camp
Rue de Cortenbach
Krekelendries
Chemin de la Prêle des Marais
Avenue de la Métrologie
Middelweg
Rue des Jardins Potagers

Noendelle
Ancienne chaussée de Haecht n°27-75
Rue de la Paroisse
Rue de la Fusée
Rue Ranson
Rue Servandoni
Rue de Woluwe-Saint-Etienne
Rue Sainte-Elisabeth
Rue du Bassin Collecteur
Rue du Hall des Sports
Rue de Strasbourg Jusqu'à la frontière communale avec Evere
Rue du Biplan
Rue Twyeninck
Digue du Canal
Rue de Verdun
Chaussée de Vilvorde Entre le boulevard du Lamberont et le frontière régionale
Rue de l'Aérodrome
Rue du Donjon
Rue de la Grenouillette
Clos du Château d'Eau
Rue de l'Osier fleuri
Sentier de la Ferme à Chicons
Rue du Witloof n°35-201
Rue du Planeur n°10-10
Le début et la fin de la zone sont indiqués par un signal auquel la validité zonale a été conférée et qui reproduit le signal E9a et le disque de stationnement ainsi que la mention « excepté carte de stationnement ».

ARTICLE 5.7- STATIONNEMENT PAYANT

Art.5.7.2 Le stationnement est payant pour tous les usagers dans la rue formant la zone suivante :

Art.5.7.2.1 : PLACE EMILE BOCKSTAEL de 10h à 18h.

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d' utilisation.

Art.5.7.4

Le stationnement est payant dans les zones suivantes sur les emplacements de stationnement de 9h à 21h, du lundi au samedi inclus excepté les jours fériés légaux, sauf si des dispositions particulières sont mentionnées sur la signalisation et excepté pour les titulaires d'une carte communale de stationnement :

Art.5.7.4.1 : La zone PENTAGONE formée par les rues suivantes :

Rue d'Alost
Rue du Remblai
Rue de l'Abricotier
Rue d'Accolay
Boulevard Adolphe Max
Quai des Péniches
Place de l'Albertine
Rue d'Anderlecht
Rue des Oeillets
Place Anneessens
Rue Anneessens
Boulevard Anspach

Rue Antoine Dansaert
Boulevard d'Anvers
Quai aux Pierres de Taille
Rue d'Arenberg
Rue d'Artois
Rue Van Artevelde
Rue des Cendres
Rue Auguste Orts
Rue des Augustins
Quai aux Briques
Rue de la Banque
Rue de Barchon
Rue Baron Horta
Place des Barricades
Boulevard Barthélémy
Rue des Bouchers
Place du Béguinage
Rue du Béguinage
Rue de la Montagne
Rue de la Bourse
Rue de Bon Secours
Boulevard Bischoffsheim
Rue de l'Evêque
Rue Blaes
Rue de la Blanchisserie
Place du Jardin aux Fleurs
Rue aux Fleurs
Rue des Fleuristes
Rue Bodeghem
Rue Bodenbroek
Rue des Bogards
Rue de la Pépinière
Rue de l'Arbre
Rue des Brodeurs
Borgval
Rue au Beurre
Boulevard Baudouin
Quai au Bois à Brûler
Rue Brederode
Rue Breughel
Rue des Brigittines
Rue du Marais
Rue des Brasseurs
Rue de la Fiancée
Rue Camusel
Rue des Alexiens
Rue Charles Hanssens
Rue du Cyprès
Rue du Cirque
Place du Congrès
Rue du Congrès
Rue Coppens
Rue Cuerens
Rue du Dam
Rue du Damier
Rue de la Rosée n°1-1 / 2-4
Boulevard de Berlaimont
Place De Brouckère
Rue De Lenglentier

Rue de Ligne
Rue de Witte de Haelen
Rue de Wynants
Boulevard de Dixmude
Place de Dinant
Rue de Dinant
Rue de Tournai
Rue de la Presse
Rue du Colombier
Rue des Pigeons
Rue Dumonceau
Rue Duquesnoy
Rue de l'Eclipse
Rue d'Une Personne
Rue du Chêne
Boulevard Emile Jacqmain
Rue Ernest Allard
Rue Evers
Rue du Baudet
Rue des Fabriques
Rue des Faisans
Rue de l'Infirmerie
Rue du Finistère
Place Fontainas
Rue de la Fontaine
Rue Frédéric Basse
Rue Froebel
Rue de l'Hôpital
Rue du Jardin Rompu
Place de la Justice
Place des Gueux
Rue du Vautour
Rue de l'Arrosoir
Rue de la Gouttière
Rue des Orfèvres
Rue du Marché aux Herbes
Rue de la Fourche
Rue Grétry
Rue de la Grande Ile
Rue du Grand Hospice
Rue du Grand-Serment
Place du Grand Sablon
Rue du Grand Cerf
Avenue de la Toison d'Or
Rue de la Tête d'Or
Rue des Halles
Rue du Marteau
Quai du Commerce
Rue du Commerce
Rue de l'Hectolitre
Rue Héger-Bordet
Rue du Saint-Esprit
Rue Henri Maus
Rue Ducale
Rue de la Colline
Rue des Chapeliers
Rue Montagne de la Cour
Rue Haute
Quai au Foin

Rue du Houblon
Rue de la Forêt d'Houthulst
Rue du Marché aux Peaux
Rue des Tanneurs
Rue des Ménages
Boulevard d'Ypres
Rue de la Croix de Fer
Place de l'Yser
Rue du Chasseur
Place Jean Jacobs
Rue Jean de Brouchoven de Bergeyck
Rue du Gentilhomme
Rue Joseph Dupont
Rue Joseph Plateau
Rue Joseph Stevens
Rue Jules Van Praet
Rue du Marché aux Fromages
Quai à la Chaux
Rue des Chandeliers
Rue du Canon
Rue de la Chancellerie
Cantersteen
Place de la Chapelle
Rue de la Chapelle
Rue des Capucins
Rue du Cardinal Mercier
Rue Charles Buls
Rue des Petits Carmes
Rue du Pont de la Carpe
Rue des Chartreux
Rue du Marronnier
Rue de la Caserne
Boulevard de l'Impératrice
Boulevard de l'Empereur
Rue du Pépin
Rue de l'Homme Chrétien
Rue du Marché aux Poulets
Rue de la Mâchoire
Rue des Fripiers
Place du Petit Sablon
Rue du Boulet
Rue du Marché au Charbon
Rue des Colonies
Rue des Comédiens
Rue de la Reine
Place Royale
Rue Royale
Rue aux Choux
Rue des Commerçants
Petite rue des Bouchers
Petite rue au Beurre
Petite rue des Brigittines
Petite rue des Minimes
Petite rue de Nord
Coudenberg
Place de la Querelle
Rue de la Querelle
Rue des Boiteux
Rue Christine

BXL LA VILLE DE STAD

Boulevard du Jardin Botanique
Rue des Arbalétriers
Rue de la Poudrière
Rue des Tonneliers
Rue de Cureghem
Rue Lacaille
Rue des Echelles
Rue de Laeken
Rue Lebeau
Rue Léon Lepage
Quai Léon Monnoyer
Rue Léopold
Place de Louvain
Chaussée de Louvain
Rue de Louvain
Rue des Grands Carmes
Rue Locquenghien
Rue de Loxum
Rue de la Chaufferette
Rue du Lombard
Rue de la Verdure
Rue des Vierges
Rue de la Madeleine
Rue Marcq
Rue du Marquis
Boulevard Maurice Lemonnier
Rue de Malines
Rue du Meiboom
Rue Melsens
Rue de la Philanthropie
Rue des Minimes
Rue de Montserrat
Rue de la Braie
Rue des Moucherons
Place du Musée
Rue du Musée
Rue des Moineaux
Rue du Nom de Jésus
Rue de Namur
Rue de Nancy
Boulevard du Neuvième de Ligne
Rue du Pont Neuf
Place du Nouveau Marché aux Grains
Rue Terre-Neuve
Boulevard de Nieuport
Rue Neuve
Quai de l'Industrie n°52
Place de Ninove
Rue du Nord
Rue du Jardin des Olives
Rue de l'Ommegang
Rue de la Révolution
Rue de l'Enseignement
Rue Notre-Seigneur
Rue Notre-Dame de Grâces
Rue Notre-Dame du Sommeil
Rue de la Cigogne
Rue d'Ophem
Rue Montagne de l'Oratoire

Place de la Vieille Halle aux Blés
Rue du Vieux Marché aux Grains
Boulevard Pachéco
Rue du Magasin
Place des Palais
Rue du Rempart des Moines
Rue du Parlement
Rue des Paroissiens
Rue de Passchendaele
Rue Paul Devaux
Rue du Pélican
Rue du Persil
Rue Philippe de Champagne
Rue Pieremans
Rue de la Flèche
Rue de la Reinette
Plattesteen
Rue Pletinckx
Rue de la Plume
Place Poelaert
Boulevard Poincaré
Rue du Peuplier
Rue des Potiers
Rue des Dominicains
Rue du Poinçon
Rue des Prêtres
Rue des Princes
Putterie
Rue des Quatre Bras
Rue de la Roue
Rue des Navets
Rue Ravenstein
Quai des Armateurs
Rue du Chevreuil
Boulevard du Régent
Rue de la Régence
Rue des Riches Claires
Rue de Rivoli
Rue de la Porte Rouge
Rue Roger van der Weyden
Rue de Rollebeek
Rue du Rouleau
Cité Ronsmans
Place Rouppe
Rue Rouppe
Rue des Roses
Quai de la Voirie
Rue de Ruysbroeck
Rue Saint-Quentin
Rue Sallaert
Rue de la Samaritaine
Rue des Escrimeurs
Rue de l'Ecuyer
Quai du Batelage
Rue des Ramoneurs
Rue du Pène
Quai aux Barques
Rue du Lilas
Rue Saint-André

Rue Sainte-Anne
Place Sainte-Gudule
Rue Saint-Ghislain
Place Saint-Géry
Rue Saint-Géry
Rue Saint-Jean Népomucène
Place Saint-Jean
Rue Saint-Jean
Place Sainte-Catherine
Rue Sainte-Catherine
Rue Saint-Christophe
Rue Saint-Laurent
Rue Saint-Michel
Rue Saint-Pierre
Rue Saint-Roch
Rue Sainte-Thérèse
Rue de la Rasière
Boulevard de l'Abattoir
Rue de l'Abattoir
Rue de la Clé
Rue de la Serrure
Rue de l'Epargne
Rue du Miroir
Rue des Eperonniers
Rue du Moniteur
Avenue de Stalingrad
Quai à la Houille
Rue des Pierres
Place Stéphanie
Rue des Chaisiers
Rue de l'Etuve
Rue d'Assaut
Rue de la Paille
Rue des Sols
Place Surlet de Chokier
Rue de Tabora
Rue du Temple
Rue Terarken
Rue Thérésienne
Quai au Bois de Construction
Rue des Charpentiers
Rue T'Kint
Rue de l'Escalier
Treurenberg
Rue de la Tribune
Place du Trône
Rue T'Serclaes
Rue des Ursulines
Rue du Canal
Rue du Faucon
Rue Van Gaver
Rue Van Helmont
Rue Van Moer
Rue Van Orley
Rue Vandenbranden
Rue Vander Elst
Rue Vanderhaegen
Rue Vandermeulen
Rue du Marché aux Porcs

Rue de l'Association
Rue des Teinturiers
Rue Vésale
Rue du Petit Rempart
Rue des Quatre Fils Aymon
Rue Villa Hermosa
Rue de Villers
Rue de la Violette
Rue des Visitandines
Rue des Poissonniers
Rue de Flandre
Cité du Sureau
Rue des Foulons
Rue du Gouvernement Provisoire
Rue de la Prévoyance
Place du Jeu de Balle
Rue des Renards
Place de la Liberté
Rue de l'Amigo
Rue de l'Eventail
Rue du Char
Place Wappers
Rue Montagne du Parc
Rue Montagne aux Herbes Potagères
Rue de la Buanderie
Rue du Lavoir
Boulevard de Waterloo
Rue Watteeu
Quai du Chantier
Rue du Chantier
Quai des Usines
Rue du Bois Sauvage
Quai de Willebroeck
Rue de Woeringen
Rue aux Laines
Rue du Fossé aux Loups
Rue Yvonne Jospa
Rue des Sables
Place du Samedi
Rue de la Sablonnière
Rue des Sablons
Rue du Chien Marin
Rue de la Senne
Rue des Six Aunes
Rue des Six Jeunes Hommes
Rue des Six Jetons
Rue d'Argent
Rue Zinner
Rue de Soignies
Boulevard du Midi
Rue du Midi
Rue de l'Economie
Rue de l'Epée
Rue des Hirondelles
Rue de la Vierge Noire
Art. 5.7.4.2 : La zone LOUISE formée par les rues suivantes :

Abbaye de la Cambre
Rue de l'Abbaye n°1-11/2-4

Rue du Bailli n°1-31/3-36
Rue de Belle Vue
Rue Blanche n°1-13/2-12
Rue du Buisson n°2
Chaussée de Charleroi n°2
Rue de l'Aurore n°53-1/64-2
Rue de la Vallée n°31-67/44-jusqu'à la fin
Rue Dautzenberg n°63-65/68-84
Rue De Crayer
Rue De Praetere n°2-4
Rue Defacqz n°1/2-24
Rue de la Concorde n°59-67/68A-70
Rue Emile Claus n°1-11/2-12
Avenue Emile De Mot
Avenue Emile Duray n°68-64
Rue de Florence n°1-13/2-6
Avenue Franklin Roosevelt n°1-11/2-10
Rue Gachard n°67-79/88-104
Rue de l'Arbre Bénit n°131-135
Rue de la Bonté n°1-5/2-4A
Rue Jacques Jordaens
Rue du Châtelain n°1-19/2-8B
Rue Kindermans n°2-22
Allée du Cloître
Rue du Couvent
Avenue du Congo n°7-13/14-16
Rue de la Croix 76
Rue de la Longue Haie n°3-67/2-6 /64-76
Avenue Legrand n°1-25/2-22
Rue Lens n°11-23
Rue Lesbroussart n°123 / 128
Rue de Livourne n°121-129/30-160
Avenue Lloyd George
Avenue Louise n°54-302/59-293
Avenue Louise n°304-540/301-521
Rue du Lac n°35A-jusqu'à la fin/22-54
Rue Mercelis n°89-103/70-90
Rue du Monastère n°5-11/2-46
Rue Souveraine n°107-115A/110-126
Rue Paul Emile Janson n°1-3A/2-14
Rue Paul Lauters n°1-11/2-2A
Rue Paul Spaak n°1-35
Place Stéphanie n°1A-3
Tenbosch n°3-21/2-34
Boulevard de la Cambre n°4-74/3-57B
Rue Van Eyck n°8-54
Rue de la Vanne n°1-47
Rue Vilain XIIII n°19-55/22-46
Chaussée de Vleurgat n°107-149
Chaussée de Vleurgat n°106-220
Rue du Président n°71-75/78
Rue Washington n°2-6
Rue du Beau Site
Rue du Magistrat n°1-9/2-24
Rue de la Grosse Tour n°1-25

Art. 5.7.4.3 : La Zone ROOSEVELT- VERT CHASSEUR formée par les rues suivantes :

Avenue Air Marshal Coningham n°2-10 / 1-5

Avenue Antoine Depage n°1-39/30-42
Avenue des Abeilles n°1-13 / 2-8
Avenue de la Clairière
Chaussée de Boîtsfort
Avenue du Brésil n°2-14/ 1-15a
Avenue Casalta
Avenue du Chili n°4-18 / 1-15
Avenue de la Colombie
Avenue du Vivier d'Oie
Avenue Franklin Roosevelt n°12-262 / 13-143
Champ du Vert Chasseur n°85-22 / 2a-20
Val de la Futaie
Avenue Jeanne n°35
Avenue des Scarabées n°4-24 / 1-11
Avenue du Congo
Avenue des Coccinelles n°95-99
Avenue des Phalènes n°1-29 / 18-34
Square des Nations
Avenue Paul Héger
Avenue du Pérou
Avenue du Champ de Course
Avenue S'Heeren Huys
Chaussée de la Hulpe n°8-130a
Avenue de l'Uruguay
Avenue du Venezuela n°2-12 / 3-23
Avenue Victoria
Chaussée de Waterloo
Avenue des Courses n°27-37
Avenue de la Forêt n°99-119 / 150-200
Avenue de l'Orée n°8-30 / 5-25a

Art. 5.7.4.3 : La zone BOIS DE LA CAMBRE formée par les rues suivantes :

Avenue de Diane
Avenue de Flore
Chemin du Croquet
Allée du Jeu de criquet

Art.5.7.4.4 : La zone EUROPE / SQUARES formée par les rues suivantes :

Rue d'Arlon n°32-120 / 35-107
Rue d'Ardenne
Rue Belliard n°192-262 / 177-205
Avenue de la Joyeuse Entrée
Rue Breydel
Square de Meeûs n°23-40
Rue De Pascale
Rue d'Egmont
Chaussée d'Etterbeek n°23-jusqu'à la fin
Square Frère-Orban
Rue Froissart n°79-143 / 86-112
Rue Guimard
Rue du Commerce n°2-114 / 3-113
Rue de Hornes
Rue Jacques de Lalaing
Place Jean Rey
Rue Juste Lipse
Rue du Luxembourg n°2-68 / 1-23

Avenue du Maelbeek n°3-21
Rue Marie de Bourgogne n°18-58 / 37-47
Avenue Marnix n°14A-24
Rue du Champ de Mars n°2-32
Rue Montoyer n°4-102 / 1-63
Rue Murillo
Rue de l'Industrie
Avenue d'Auderghem n°1-45 / 2-48
Rue de Paris n°1-20
Rond-Point Robert Schuman
Rue du Remorqueur
Rue de Toulouse
Rue de Trèves n°66-130 / 7-67
Rue du Trône n°4-32
Rue Van Maerlant
Rue Vautier n°2-68
Rue de la Science
Rue de la Loi
Rue Wiertz n°43-77
Rue Jenner 11
Square Ambiorix
Rue Archimède
Rue du Beffroi
Rue Boduognat
Rue Bordiau
Avenue de la Brabançonne n°1-117 / 2-80B
Rue Calvin
Boulevard Clovis
Rue Le Corrège
Rue des Eburons n°6-72 / 1-89
Rue des Confédérés
Chaussée d'Etterbeek n°1-15
Rue Philippe Le Bon
Rue Franklin
Rue Fulton
Place des Gueux
Rue des Guildes n°1-33 /4-38
Rue de Gravelines
Square Gutenberg
Rue du Commerce n°120-128 / 121-131
Rue Hobbema
Rue de l'Inquisition
Rue Jenneval
Rue John Waterloo Wilson
Rue Joseph II
Rue du Cardinal n°2-54 / 41-55
Boulevard Charlemagne
Rue Charles Martel
Rue Charles Quint
Rue de la Besace
Avenue de Cortenbergh
Rue Léonard de Vinci
Chaussée de Louvain n°216-368
Rue Leys
Rue Luther
Square Marguerite
Square Marie-Louise
Rue Marie-Thérèse n°22-32 / 1-35
Avenue Michel-Ange

BXL LA VILLE DE STAD

Rue de l'Ecuelle
Rue Newton
Rue du Noyer n°1-303
Rue Ortélius
Rue de la Pacification n°38-64 / 45-73
Avenue Palmerston
Rue des Patriotes
Rue de Pavie
Rue du Berceau
Rue Rembrandt
Avenue de la Renaissance
Avenue de la Chevalerie n°2-22
Rue du Carrousel
Rue de Spa n°1-79 / 8-52
Rue de l'Etendard
Rue Stevin
Rue du Tocsin
Rue Le Tintoret
Rue Le Titien
Rue de l'Abdication
Rue des Deux Eglises n°2-54 / 1-49
Rue Van Campenhout
Rue Van Ostade
Rue Véronèse
Rue de Verviers n°3-13a
Place Wappers n°15-12
Rue Wappers
Rue du Taciturne
Rue Willems n°58-60

Art. 5.7.4.5 : La zone NORD formée par les rues suivantes :

Chaussée d'Anvers
Rue du Travail
Rue de l'Arc
Rue de la Dyle
Rue François-Joseph Navez n°60-178
Rue Frère-Orban
Rue du Frontispice
Rue Glibert 1
Allée Verte
Rue de l'Harmonie
Avenue de l'Héliport n°6-104/1-49
Rue de l'Angle
Square Jules De Trooz
Boulevard du Roi Albert II n°2-46/9
Avenue de la Reine n°150-204/175-235
Rue du Pont de l'Avenue
Rue Lambermont
Place Masui n°13-34
Rue Masui n°1-117/2-124
Avenue Monplaisir n°5-8
Rue Nicolay
Rue des Palais n°314-360/265-343
Rue du Pavillon n°2-4
Place des Armateurs n°1A-5
Rue des Régates
Rue des Rameurs
Rue Rogier n°2-4

Quai de la Voirie
Rue du Rupel
Square Sainctelette n°17-21
Quai du Batelage
Boulevard Simon Bolivar n°20-36
Rue Simons
Rue de l'Eclusier Cogge
Rue Stephenson n°2-130
Rue Masui Prolongée
Avenue de Vilvorde
Rue du Peuple
Rue de l'Avant-Port
Rue du Faubourg
Quai de Willebroeck
Rue Willem De Mol
Rue Willy De Bruyn

Art. 5.7.4.6 : La zone LAEKEN formée par les rues suivantes :

Avenue des Trembles
Avenue Adrien Bayet
Place Akarova
Avenue Albert Brachet n°4-68 /3-65
Rue Albert De Meyer n°1-23 /14-16
Rue Albert
Rue Alfred Stevens
Rue Alphonse Wauters
Avenue des Amandiers
Square de l'Améthyste
Rue de l'Améthyste
Rue Andrée de Jongh
Drève Anna Boch
Rue Antoine Clesse Jusqu'à la frontière communale avec Jette
Rue Arthur Cosyn
Place Arthur Van Gehuchten 2-4
Rue Breesch
Rue Charles Demeer
Rue Charles Ramaekers
Rue des Chrysanthèmes
Allée des Citronniers
Avenue des Citronniers
Square des Citronniers
Rue Claessens
Rue de Ciplet
Rue de Laubespin n°2-84 / 7-85
Boulevard de Smet de Naeyer n°498-598 / 523- 625
Rue de Vrière
Rue de Wautier
Rue Profonde
Rue Dieudonné Lefèvre
Avenue de l'Arbre Ballon n°1-177
Rue du Timon
Rue Draps-Dom
Rue Drootbeek
Rue du Siphon
Rue Duysburgh n°3-15 / 2-20
Rue Edmond Tollenaere
Avenue Edouard Kufferath
Rue Eliane Vogel-Polsky

Rue de l'Emancipation
Boulevard Emile Bockstael
Place Emile Bockstael
Rue Emile Delva
Avenue Emile Van Ermengem n°1-79 / 10-76
Rue Emile Wauters
Avenue Ernest Masoin n°89-137
Rue Ernest Salu n°18-114 / 21-111
Rue Ernest Vander Aa
Rue Eugène Hubert n°1-11
Rue Félix Sterckx
Rue Fineau
Rue François Lesnino
Rue Fransman
Rue du Gaz n°105
Rue de l'Egalité des Droits
Avenue du Général de Ceuninck
Square du Grenat
Rue du Grenat
Rue de la Comtesse de Flandre
Rue du Verdier
Rue de la Grotte
Rue Gustave Gilson n°170-190 / 147-167
Rue Gustave Schildknecht
Avenue du Port Jusqu'à la frontière communale avec Molenbeek-Saint-Jean
Rue du Heysel
Avenue Houba de Strooper
Rue Hubert Stiernet
Rue Jacobs-Fontaine n°1-75 / 2-100
Rue Jan Bollen
Avenue Jean Palfyn n°6-94
Avenue Jean Sobieski
Rue Jean Heymans
Rue Jean Laumans
Avenue Jean-Baptiste Depaire n°3-163 / 4-196
Avenue Jean-Joseph Crocq
Place Joseph Benoît Willems
Boulevard du Jubilé Jusqu'à la frontière communale avec Molenbeek-Saint-Jean
Square du Cardinal Cardijn
Rue Karel Bogaerd
Rue du Champ de l'Eglise
Rue Ketels
Rue du Cloître
Avenue de la Reine
Rue de la Royauté
Avenue du Parc Royal
Rue du Champ de la Couronne
Rue des Artistes
Avenue Laënnec
Rue Laneau
Rue Ledeganck n°4-54 / 15-43
Rue Léopold I n°303-137 / 282-104
Avenue de Lima
Rue de la Chanterelle
Rue Louis Wittouck
Rue Marie-Christine
Drève Maritime
Rue Mathieu Desmaré
Rue Maurice De Moor Jusqu'à la frontière communale

Rue Médori
Rue Mellery
Rue Meyers-Hennau
Rue Mode Vliebergh
Avenue de la Cité Modèle
Square de la Cité Modèle
Rue de Molenbeek
Rue de Moorslede
Rue Niellon
Square de l'Onyx
Rue de Onyx
Parvis Notre-Dame
Rue des Palais Outre-Ponts
Rue du Pannenhuys n°2-164
Rue Picard
Rue Pierre Strauwen
Square Prince Charles
Square Prince Léopold
Rue Princesse Clémentine
Avenue Prudent Bols
Place des Armateurs n°6-15
Rue Reper-Vreven
Avenue Richard Neybergh
Square du Rubis
Rue du Rubis
Rampe Romaine
Chaussée Romaine n°817-rampe romaine
Avenue Rommelaere n°3-145 / 2-4A
Place de la Maison Rouge
Rue du Disque n°32-52 / 3-59
Rue du Mont Saint-Alban
Drève Sainte-Anne
Place Saint-Lambert
Rue du Sansonnet
Rue de l'Entrepôt
Rue de la Briqueterie
Rue Stéphanie
Rue Stevens-Delannoy
Rue Steyls n°4-124 / 5-75
Avenue Stiénon n°4-100 / 1-95
Square des Combattants
Rue Stuyvenbergh
Rue Tacquet
Rue de Ter Plast
Rue Théophile De Baisieux n°152-228 / 177-257
Avenue Thiriar n°8-58 / 13-63
Rue Thys-Vanham
Rue Tielemans
Rue du Tivoli
Rue des Horticulteurs
Square de la Turquoise
Rue Van Gulick
Avenue Van Praet
Rue Verhoeven
Rue Victor Mabille
Chaussée de Vilvorde 2- boulevard du Lambermont
Impasse des Usines
Rue des Vignes
Rue Yvonne Nèvejean

Rue de Zandbergen
Rue de la Navigation

Art. 5.7.4.7 : La zone DE WAND-CROIX DU FEU formée par l'ensemble des rues suivantes :

Avenue de l'Amarante
Avenue de l'Amphore
Rue de l'Ancre
Avenue de l'Araucaria
Rue de la Balsamine
Avenue des Buissonnets
Avenue de la Brise
Avenue de Busleyden
Rue De Wand
Avenue du Frêne
Avenue Ferdauci
Avenue du Forum
Rue du Général Biebuyck n°2-30 / 3-9
Rue Gustave Demanet
Rue de Heembeek n°2-174 / 19-165
Avenue Jean de Bologne
Rue du Labrador
Rue de Lombartzyde n°189-251 / 198-254
Avenue de Meysse
Avenue Mutsaard
Avenue de la Reine des Prés n°2-52/1-43
Avenue des Croix de Guerre n°76-120
Avenue des Pagodes
Avenue du Fusain
Avenue du Pois de Senteur n°4-70 / 5 -59
Avenue de la Croix-Rouge
Chaussée Romaine n°525D-433
Avenue de Versailles n°2-44
Avenue des Croix du Feu
Avenue Wannecouter n°107-165 / 76-188
Rue Warandeveld

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d' utilisation.

Art. 5.7.4.bis

Le stationnement est payant sur les emplacements de stationnement dans la zone suivante de 9h à 10h et de 18h à 21h, du lundi au samedi inclus exceptés les jours fériés légaux, sauf si des dispositions particulières sont mentionnées sur la signalisation et excepté pour les titulaires d'une carte communale ou régionale de stationnement :

PLACE EMILE BOCKSTAEL

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d' utilisation.

Art. 5.7.4 tris

Le stationnement est payant sur les emplacements de stationnement de la zone suivante de 9h à 21h, du lundi au dimanche inclus exceptés les jours fériés légaux, sauf si des dispositions particulières sont mentionnées sur la signalisation et excepté pour les titulaires d'une carte communale ou régionale de

stationnement :

Avenue des Athlètes
Avenue de l'Atomium
Square de l'Atomium
Place de Belgique
Rue de la Ciboulette
Avenue de Bouchout
Avenue du Gros Tilleul
Boulevard du Centenaire
Esplanade
Rampe Gauloise
Rue des Genévriers
Avenue Impératrice Charlotte
Rue de la Lavande
Place du Lotus
Avenue de Madrid
Avenue des Magnolias
Avenue de Marathon
Rue des Pivoines
Chemin du Pourpier
Chaussée Romaine Entre l'avenue Houba de Strooper et l'avenue de Madrid
Rue du Romarin
Rue de la Sauge
Chemin de la Perce-Neige
Rue du Verregat
Rue du Cresson
Avenue du Comte Moens de Fernig

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

ART. 5.9- STATIONNEMENT RÉSERVÉ

Le stationnement est réservé à certaines catégories de véhicules:

Art.5.9.15 aux camionnettes et camions :

Art.5.9.15.1 : Chaussée de Vilvorde du n°4 jusqu'à l'avenue Antoon Van Oss.

La mesure est matérialisée par des signaux E9c pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention «PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Art.5.9.15.2 : Avenue du Port côté pair de la place des Armateurs à la rue de l'Entrepôt et côté impair de la place des Armateurs à la rue Claessens.

La mesure est matérialisée par des signaux E9c pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention «PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Art.5.9.16 aux autocars :

Art.5.9.16.1 : Boulevard de Berlaimont du n°56 jusqu'au n°8 inclus.

Art.5.9.16.2 : Quai de Willebroek du n°22 jusqu'au Quai de la Voirie.

La mesure est matérialisée par des signaux E9d pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention «PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Annexes :

Cartes zones Ville (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Plan de stationnement FR 2022 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)